

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE CLIMATIQUE



Témoignage pour la Cour Internationale de Justice Climatique

Les témoins interviennent pendant la modélisation, ils apportent un éclairage utile. Ils sont entendus après vos mémoranda. Vous avez 5 témoins max par camp, mettez-vous d'accord sur les groupes WhatsApp associés pour les choisir. Les témoins peuvent être des délégués/ des encadrants/ autres personnes faisant partie de la modélisation. Ils doivent être envoyés 2 semaines avant la modélisation à l'adresse mail cijcmunucle@gmail.com.

Voici un exemple de la structure:

1. Informations sur le témoin numéro 1:

- **Nom** : Dr. Sarah Dupont
- **Profession** : Climatologue et directrice de recherche au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)
- **Expertise** : Impact des émissions de gaz à effet de serre sur le réchauffement climatique

2. Raison de l'appel :

Le Dr. Dupont est appelé pour attester des impacts directs des émissions polluantes sur les phénomènes climatiques extrêmes observés depuis 2026, tels que les sécheresses et les tempêtes accrues. En tant que spécialiste des modèles climatiques, elle apportera des éclairages précis sur le lien entre les émissions et les désastres environnementaux.

3. Points essentiels du témoignage :

- **Lien scientifique entre émissions et réchauffement** : Le Dr. Dupont témoignera sur les recherches prouvant que les émissions de gaz à effet de serre ont directement contribué à l'augmentation de la température mondiale de 2°C, en violation de l'Accord de Paris.
- **Conséquences des manquements** : Elle présentera des données sur l'augmentation des catastrophes naturelles liées au climat, en se basant sur des études menées entre 2026 et 2029, démontrant comment les engagements non respectés des accusés ont exacerbé ces événements.

Conclusion :

- Le Dr. Dupont conclura que le non-respect des engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre a contribué aux désastres environnementaux actuels, impactant ainsi des millions de personnes et démontrant la nécessité de mesures immédiates pour atténuer ces effets.

Les témoins peuvent être des personnes ayant une connaissance directe ou une expertise sur le sujet du procès.

Voici quelques exemples concrets de témoins :

- **Experts scientifiques** : Des climatologues, des biologistes ou des océanographes qui peuvent expliquer les impacts du changement climatique et discuter les dommages observés, de tendances mondiales...
- **Représentants d'ONG** : Des membres d'organisations qui ont enquêté sur les activités des entreprises ou pays, et peuvent témoigner des violations ou progrès observés.
- **Communautés affectées** : Des habitants de régions impactées par les activités des accusés, par exemple des agriculteurs qui ont vu leurs terres devenir infertiles.
- **Ancien employé ou lanceur d'alerte** : Quelqu'un qui travaillait pour une entreprise et qui peut témoigner des pratiques en matière d'environnement, de détournements financiers, d'intimidation...
- **Économistes spécialisés** : Des économistes qui peuvent montrer les coûts financiers des dégâts environnementaux, l'impact économique de l'action ou de l'inaction climatique.
- **Fonctionnaires d'agences gouvernementales** : Des représentants d'organismes chargés de l'environnement ou des ressources naturelles, qui peuvent attester des lois violées, des manquements réglementaires ou au contraire de progrès effectués.